

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC099

Conseil Communautaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune de Plagne, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Lucie JOUHAUD

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD

- Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Sandra

LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane

RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Florian MOINE -

Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Elisabeth JEAMBENOIT à Lucie JOUHAUD - Sophie

SELLIER à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Katia DATTERO à Patrick

PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Régis PETIT -

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 8

Votants : 30

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC099-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Approbation de la décision Modificative n°01 - Budget Annexe Eau

La décision modificative n°01 du budget Eau en date du 25/09/2025 n'est pas conforme au calendrier des crédits de paiement votés dans la délibération relative aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°AP003 – opération 40, en date du 27/03/2025. Cette décision modificative sera retirée par délibération soumise au prochain conseil communautaire prévu le 05 novembre 2025. Une nouvelle décision modificative sera présentée n'intégrant pas de partie de « régularisation comptable ».

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget annexe Eau a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget annexe Eau 2025 en adoptant une Décision Modificative n°01 afin de procéder à des réajustements de crédits sur plusieurs comptes mais aussi pour flécher les crédits du compte 2315 directement sur l'opération concerné, soit l'opération 40 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant		
CHAP 65 - HEBERGEMENT INFORMATIQUE				6512		200,00		
CHAP 65 - RECONSTITUTION REGIE D'AVANCE				6588		15 000,00		
CHAP 011 - CONTRAT DE PRESTATION SERVICES	611		12 700,00					
Fonctionnement dépenses			12 700,00					15 200,00
		Solde DF	2 500,00					
CHAP 77 - REMBOURSEMENT ASSURANCES GRELE				778		2 500,00		
Fonctionnement recettes								2 500,00
		Solde RF	2 500,00					
SECTION D INVESTISSEMENT REGULARISATION COMPTABLE			Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant		
Affectation des PUP liés à l'opération 40 STATION DES SOURCES DE COZ ET GALLONCHON	2315		248 940,00	2315	40	248 940,00		
Investissement dépenses			248 940,00					248 940,00
		Solde DI	-					

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC047 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Eau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 - Budget annexe eau 2025 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN



Le Président

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC099-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

